

ING (B) Collect Portfolio
SICAV de droit belge
(Catégorie: instruments financiers et liquidités)
avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0444.774.494

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires de ING (B) Collect Portfolio (ci-après « la Société ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 1^{er} décembre 2016 à 14h00, au siège social de la Société, avenue Marnix 23 à 1000 Bruxelles, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé le 30 septembre 2016.
- 2) Lecture du rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé le 30 septembre 2016.
- 3) Approbation des comptes annuels.
Proposition de décision: l'Assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels de l'exercice clôturé le 30 septembre 2016.
- 4) Affectation des résultats.
Proposition de décision: l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats par compartiment de l'exercice clôturé le 30 septembre 2016.
- 5) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
Proposition de décision: l'Assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 30 septembre 2016.
- 6) Nominations statutaires.
Proposition de décision: l'Assemblée décide:
 - * de ne pas renouveler le mandat du Commissaire Ernst & Young, Réviseurs d'Entreprises, domicilié à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique, dont le représentant permanent est madame Christel Weymeersch;
 - * de nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL, domicilié à avenue du Bourget 40, 1130 Bruxelles, comme Commissaire pour un terme de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL désigne monsieur Peter Coox comme représentant permanent. La rémunération du Commissaire est déterminée à 4.200 euros (sans TVA) par an par compartiment;
 - * de renouveler les mandats d'administrateur des Messieurs Wim Roelant, Patrick Vanderwinden et Odilon De Grootte, pour un nouveau terme de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2022. La rémunération annuelle du mandat de Monsieur Odilon De Grootte, administrateur indépendant, est fixée à 7.000 euros.
- 7) Divers.

Les actionnaires de la Société qui désirent assister à l'Assemblée Générale Annuelle ou s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions des statuts relatives au dépôt d'actions et à la représentation. Ils doivent notamment utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'Administration. Ce formulaire peut être obtenu au siège social de la Société, avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles (tél. 02/504 47 12). Les actions et les procurations doivent être déposées au moins six jours ouvrables avant l'Assemblée au siège de la Société ou auprès de l'entité en charge du service financier.

Le service financier est assuré par RBC Investor Services Belgium, Zenith Building, 20ième étage, Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration de la Société